COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mamoudzou, le jeudi 15 janvier 2026

Vente aux enchères de deux barges de la Direction des transports maritimes (DTM)

Conformément à la délibération n° DL-AP2024-0207 du 10 septembre 2024, l'Assemblée de Mayotte informe de l'organisation d'une **vente aux enchères** de biens relevant la Direction des transports maritimes (DTM), dans le cadre de la gestion et de la valorisation de son patrimoine.

Les matériels concernés par cette opération sont les barges "**Saffari Djema**" et "**Maoré Mawa**".

Les dossiers de participation à cette vente aux enchères sont mis à disposition à compter du **12 janvier 2026** auprès de l'assistante technique compétente. Les offres devront être déposées sous pli fermé au plus tard le **30 janvier 2026** à 15h00.

À l'issue de l'ouverture des enveloppes, une phase de surenchère sera engagée sur la base de la meilleure offre enregistrée. Les soumissionnaires pourront alors formuler une nouvelle proposition, étant précisé que cette dernière devra tenir compte des pièces de rechange disponibles en stock.

Pour tout renseignement complémentaire, les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec Mme Zabibou ALI ASSANI à zabibou.aliassani@cg976.fr.

CONTACTS PRESSE
Anrchidine BACAR • +262 639 69 12 00

Direction de la Communication
dir.com@cg976.fr • +262 269 66 11 60

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE
BP 101
97645 MAMOUDZOU CEDEX

+262 269 66 10 00
www.mayotte.fr